

41

Commission permanente

Séance du 20 novembre 2023



Rapporteur : M. LENFANT

48820

11 - Mobilités

Reclassement RD125 - Communes de Bédée et Montfort-sur-Meu

Le lundi 20 novembre 2023 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous la présidence de Mme COURTEILLE.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. CHENUT (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. LEPRETRE), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h35.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Expose :

Suite à la déviation de Montfort-sur-Meu par la RD62, le tronçon de l'ancien tracé de la RD125 (depuis le giratoire de la RD72 / RD62 jusqu'à l'ouvrage d'art SNCF) n'assure plus aucune fonction de transit départemental.

Il convient donc de procéder au reclassement de l'ex RD125 dans les voiries communales de Bédée et Montfort-sur-Meu :

- Reclassement de l'ex RD125 sur une longueur de 400 mètres linéaires dans la voirie communale de Bédée (du PR 21 + 1 192 au PR 22 + 267 mètres linéaires). Cette voie constitue en son axe la limite communale entre Bédée et Montfort-sur-Meu.

- Reclassement de l'ex RD125 d'une longueur totale de 831 mètres linéaires dans la voirie communale de Montfort-sur-Meu :

. du PR 21 + 1 040 au PR 21 + 1 192 soit 152 mètres linéaires ;

. du PR 21 + 1 192 au PR 22 + 267 soit 400 mètres linéaires.

Cette voie constitue en son axe la limite communale entre Bédée et Montfort-sur-Meu.

- du PR 22 + 267 au PR 22 + 546 soit 279 mètres linéaires.

L'état de la voie et ses dépendances a nécessité des travaux de remise en état qui ont été pris en charge et réalisés par le Département préalablement au reclassement de l'ensemble des voies.

Les conseils municipaux de Bédée et de Montfort-sur-Meu ont accepté le reclassement de l'ex RD125 pour 400 mètres linéaires par délibération en date du 3 avril 2023 pour Bédée, et pour 831 mètres linéaires par délibération en date du 3 juillet 2023 pour Montfort-sur-Meu.

Décide :

- d'accepter le reclassement de la RD125 sur une longueur de 400 mètres linéaires dans la voirie communale de Bédée ;

- d'accepter le reclassement de la RD125 sur une longueur totale de 831 mètres linéaires dans la voirie communale de Montfort-sur-Meu ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les procès-verbaux de remise correspondants.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 24 novembre 2023

ID : CP20231882V3

Pour extrait conforme